

Je n'ai pas suivi les discours jusqu'à présent. Néanmoins, je n'eus pas sitôt lu le préambule du projet de loi que je savais que le ministre commettait une erreur. En outre, à l'article des définitions, on dit ceci: «football désigne le football canadien et le football américain, à l'exclusion du soccer et du rugby». C'est tout à fait inexact et cela va à l'encontre du but que poursuivait le gouverneur général Grey en présentant le trophée, en 1909. Cet article et le préambule vont tout à fait à l'encontre de la raison première de la présentation de la Coupe Grey.

Je n'ai pas l'intention de traiter des aspects financiers ou des reportages à la télévision du football canadien ou américain. Je le répète, en mon nom comme en celui de bien des gens des provinces Maritimes, si le bill à l'étude prend force de loi, nous ne pourrions pas voir les parties de football à la télévision comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Les lois sur la santé et le sport amateur méritent notre appui. Je crois que les députés de tous les partis les approuvent. J'ai critiqué de temps à autre ce qui se passe dans le ministère chargé d'en assurer l'application; j'ai également critiqué les groupes qui ont réclamé de l'aide financière en vertu de la loi. Ainsi, les échecs ne sont pas, selon moi, un sport qui mérite un appui financier de la Direction générale de la santé et du sport amateur du ministère. Quelle aptitude physique développe-t-on en jouant aux échecs? Je crois qu'on devrait s'arrêter aux sports qui, de par leur nature, sont strictement de catégorie amateur. Rien n'empêchera plus tard un amateur de devenir professionnel, bien sûr. Le préambule du bill est tout à fait fautif, tout à fait faux et inexact. Qu'on le qualifie de ce qu'on voudra, il n'a pas sa place dans la mesure, pas plus que la discrimination, comme je l'ai fait ressortir, dans la définition.

● (1650)

J'espère que le ministre arrêtera d'écouter les mauvais conseils qui lui parviennent, je suppose, du commissaire dont le mandat a été si court, le sénateur Davey. J'ai peut-être tort, mais il n'y a pas de doute dans mon esprit que le Parlement a été saisi de cette question pour des raisons purement politiques. Oui, elles sont purement politiques. Je ne sais ce qu'on espère y gagner, mais je ne vois pas comment on gagnera quoi que ce soit à restreindre la concurrence.

Si les Américains commencent à nous rendre la pareille, il ne nous restera pas grand-chose et nous finirons probablement par revenir à ce qu'on voulait tout au début à savoir un match de football de 80 minutes de jeu soutenu plutôt que 17 ou 18 minutes par match pour les professionnels qui doivent s'arrêter pour souffler après une course de 70 verges. Au rugby, on court 75 verges, on mord la poussière. Puis, on se relève et on court un autre 75 verges. Il n'y a pas ce dorlotement.

Il y a un autre domaine dangereux dans lequel le ministre s'est aventuré. S'il est logique dans son attitude face aux sports professionnels, je crois qu'il ferait mieux de modifier son bill et de dire que l'équipe de baseball des Expos de Montréal devrait compter un certain pourcentage de joueurs canadiens. Si la loi s'applique au football

Ajournement

professionnel, pourquoi ne pas l'appliquer au baseball et obliger les Expos à compter un certain pourcentage de joueurs canadiens dans leur alignement. Qu'arriverait-il alors au baseball professionnel à Montréal? Nous savons tous qu'il y disparaîtrait.

Je ne crois pas que le ministre ait reçu les conseils qu'il fallait au sujet de la présentation de ce bill. En fait, il a été mal conseillé sur ce genre de mesure restrictive qui ne pourra que nuire à d'autres sports professionnels partout au pays.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les affaires extérieures—L'accusation du secrétaire général de l'ONU quant au siphonage par le Canada des compétences des pays en voie de développement—La riposte du Canada; le député de Bellechasse (M. Lambert)—L'agriculture—La politique laitière pour 1974-1975—L'assurance que les producteurs poursuivront leur activité; le député de York-Sunbury (M. Howie)—L'administration fédérale—Demande de création d'une commission royale d'enquête sur le rapport entre la montée des dépenses et la poussée inflationniste.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Une difficulté a surgi en ce qui concerne l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Nous ne pouvons pas donner suite aux arrangements pris vendredi à cause de la grève des services aériens et le député qui était censé proposer la motion n'est pas ici. A la suite de consultations avec les partis, ces derniers ont consenti à passer au bill d'intérêt public n° 120 inscrit au nom du député de Nipissing.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Avant de continuer, je voudrais accorder la parole au député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek) avant 5 heures.

M. Jelinek: Monsieur l'Orateur, comme il est près de 5 heures, je me demande si je pourrais dire qu'il est 5 heures.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Boulanger): Cela signifie que l'heure réservée aux initiatives parlementaires durera une heure et cinq minutes. Est-ce entendu?